



Créateur de progrès social

## GRANDE DISTRIBUTION

### Contacteur la FGTA-FO :

> Carole Desiano  
Secrétaire fédérale FGTA-FO  
01 40 52 85 68  
carole.desiano@fgta-fo.org

> Cyril Boulay  
Délégué syndical central FO Dia  
06 25 56 84 86  
cyrilboulay01@sfr.fr

Paris, le 24 novembre 2014

### L'Autorité de la Concurrence valide le rachat de Dia France par Carrefour

Dans un communiqué de la direction de Carrefour, celle-ci indique que la reprise par Carrefour de la société Dia France est validée par l'Autorité de la Concurrence.

Cette reprise est une bonne nouvelle pour les salariés de Dia France. Toutefois, cette décision prévoit que Carrefour se sépare de 56 magasins dans un délai de neuf mois. Quel sera le sort des salariés de ces magasins ?

La FGTA-FO tient à rappeler que, suite à sa forte implication dans le dossier, cette offre de reprise contient une clause sociale qui comprend des engagements sur l'emploi, dont notamment le fait de ne pas pratiquer de suppressions de postes.

Les représentants FO Dia et la FGTA-FO seront extrêmement vigilants quant au respect de cette clause qui doit garantir la préservation des emplois et des droits des salariés.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)